

La Nation

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
 Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
 Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Journal vaudois

Le papillon laïque

Le langage courant du monde actuel est celui des techniciens, des gestionnaires et des statisticiens. C'est un langage froid, utilitaire, rationaliste et individualisant. Dans la pensée dure et terre-à-terre qu'il impose à ses utilisateurs, pas de place pour des notions comme la Résurrection, le Salut, la Trinité ou le Pêché originel! Pas de place pour la communauté, la confiance, le service ou le sacrifice! Pas de place pour l'Eglise «corps du Christ»! La foi se voit progressivement évacuée du monde, reléguée au rang d'une bizarrerie vieillotte offensant tant la logique que l'expérience. Et l'Eglise se sent expulsée du terrain missionnaire. Comment réagir?

La réponse la plus facile, à court terme, est d'adopter la pensée et le discours modernes, si impropres soient-ils à la prédication, dans l'idée de se rapprocher des incroyants et des indifférents. En donnant l'image d'une Eglise proche de leur quotidien, on espère être aimé d'eux et les ramener à la maison.

C'est dans cet esprit que le Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud a édité un papillon proposant un accompagnement entièrement laïque aux familles non-croyantes frappées par un deuil. Au début de l'année, le Synode s'était pourtant prononcé contre le principe d'une telle publication.

Une interpellation déplorant que le Conseil synodal ait passé outre a été déposée lors de la session de ce mois de novembre. Elle a été soutenue par une majorité du Synode. Dans un article détaillé de *Protestinfo*¹, M^{me} Anne-Sylvie Sprenger décrit l'affaire. Son article a été repris par *24 heures*, dans son édition du 11 novembre².

Le pasteur Vincent Guyaz, vice-président du Conseil synodal a déclaré: «On est de toute manière au centre de l'Évangile quand on est dans la consolation». Oui, bon, mais le fait est que la consolation n'est pas une exclusivité chrétienne. Des représentants d'autres croyances, des incroyants même peuvent apporter une consolation authentique à ceux qui sont dans le deuil. Le rôle spécifique de l'Eglise, ce qui justifie son existence, c'est précisément de relier concrètement les consolations à Celui qui leur donne la plénitude de leur sens et de leur efficacité.

Lors du débat, plusieurs pasteurs ont soutenu la position du Conseil synodal: il leur arrive en effet, en fonction des familles qui font appel à eux, de s'en tenir à des considérations purement profanes et d'éviter un discours religieux qui risquerait de faire effet contraire. Ils prennent là une grave responsabilité. Les connaissant, je sais qu'ils ne le font pas à la légère.

Ils peuvent sans doute évoquer l'apôtre Paul, qui se fait lui aussi *tout à tous, afin d'en sauver à tout prix quelques-uns*³. Mais l'apôtre reste un ministre du Christ et ne manque jamais de le faire savoir sur tous les tons, à temps et à contretemps.

On peut d'ailleurs se demander pourquoi ces familles ont voulu ou accepté l'assistance d'un pasteur, avec tout ce qu'il représente, plutôt que celle d'un assistant social ou d'un thanatologue. Peut-être leur refus de la religion n'est-il pas aussi profond qu'on ne l'imagine. Dans ce cas, on gaspille une bonne occasion de parler.

Une pasteure membre du Synode a vigoureusement affirmé que, pour sa part, elle n'était pas disposée à brader le message de l'Évangile.

Quoi qu'il en soit, il en va tout autrement si l'Eglise elle-même publie, dans l'abstrait, des textes purement laïques. Car l'Eglise n'est jamais neutre. Tout ce qu'elle dit a valeur de témoignage. Si elle court-circuite la Révélation, si elle tait l'essentiel par souci d'être mieux acceptée, elle brouille le message. Elle rend *de facto* un contre-témoignage imprudent qui met en cause la formule d'exclusivité du Christ: *Je suis le chemin, la vérité et la vie. Nul ne vient au Père que par moi*⁴.

On croit qu'on va infiltrer le monde, et c'est le monde qui nous envahit. De fait,

l'Eglise elle-même court un risque majeur à se distancer du message explicite de la foi. Car seul ce message, proclamé avec netteté, la protège contre son éternelle tentation de s'identifier au monde, que ce soit pour le dominer ou pour s'y dissoudre.

Accordons-nous trop d'importance à une affaire marginale? Le même esprit de sécularisation a déjà touché les projets de nouveau catéchisme. Il est donc légitime de craindre qu'emporté par cet «effet papillon» d'un nouveau genre, le Conseil synodal ne concocte d'autres cérémonies *light*, mariage, baptême, confirmation, communion.

Nous apprenons à l'instant que la région ecclésiastique de Lavaux a vivement critiqué l'initiative du Conseil synodal et rédigé un projet de motion visant à ce que le papillon soit retiré de tous les circuits d'information et de communication. L'affaire n'est donc pas close.

Olivier Delacrétaz

¹ *Protestinfo* est une agence spécialisée dans les informations concernant les Eglises réformées de la Suisse romande.

² *L'Eglise doit-elle toujours couvrir Dieu aux enterrements?* Surtitre: «Zizanie au synode».

³ I Cor. 9:22.

⁴ Jean 14:6.

Un traitement homéopathique pour les impôts

Avec le dernier budget qu'il présente, notre écurie cantonale des finances annonce quatre baisses ciblées d'impôts pour les personnes physiques. Au-delà du principe accrocheur de diminution des impôts pour les habitants de notre Canton, les efforts réels sont modestes.

Le montant annoncé des diminutions de revenus (cessons de parler de pertes lorsque l'Etat prélève moins d'impôts) de 49 millions est tout relatif par rapport aux plus de 6 milliards de revenus fiscaux budgétés et à la hausse annuelle prévue de 133 millions rien que pour les impôts des personnes physiques.

Les quatre mesures visent en fait à se rapprocher des pratiques des autres cantons, alors que Vaud est systématiquement sur le podium des Etats confédérés à la main la plus lourde pour leurs habitants.

Dans le détail, le Conseil d'Etat augmente la déduction pour contribuable modeste de 200 francs, pour atteindre 16000 francs, afin d'atténuer l'impact fiscal d'une adaptation de la déduction pour l'assurance maladie.

Deuxièmement, le plafond pour la déduction des frais de garde est aligné sur celui qui prévaut pour l'impôt fédéral direct, soit 10100 par enfant, alors que l'Etat de Vaud est plus pingre de 1000 aujourd'hui.

La troisième mesure vise à calculer de manière moins optimiste la valeur, déterminante pour le calcul de l'impôt sur la fortune, des sociétés non cotées en bourse. Il s'agit généralement de PME qui sont détenues par un patron ou une famille. Les propriétaires paient un impôt sur la fortune allant jusqu'à 1% de la valeur que le fisc accorde à leur entreprise. Pour s'acquitter de cette dîme, les actionnaires doivent se verser un dividende, qui sera également soumis à l'impôt sur le revenu (le cumul des deux impôts pouvant aller jusqu'à 60% du montant versé). Lors d'une baisse subite des commandes, d'un retournement de conjoncture (par exemple dû à une pandémie) ou si des investissements importants sont nécessaires à la pérennité de l'exploitation, la société n'a plus les moyens de rémunérer ses propriétaires, alors que sa valeur fiscale reste élevée. Ainsi, le prélèvement de l'impôt restreint la capacité des patrons vaudois à réinvestir leurs bénéfices dans les activités et outils de leurs entreprises et peut même leur imposer de les céder à des groupes capitalistiques n'ayant pas ce souci d'impôt sur la fortune. Une réforme du barème d'imposition est donc bienvenue, mais une remise en question fondamentale de cet impôt devrait être envisagée.

La dernière mesure fiscale et la plus significative vise à diminuer l'imposition des montants que les contribuables prélèvent de leur 2^e ou du 3^e pilier A. Comme les versements des cotisations de prévoyance sont déduits des revenus imposables, leur versement en retour par les institutions (à la retraite ou pour un achat immobilier) donne lieu à une imposition. Son taux est diminué par rapport au barème ordinaire, puisque ce sont les revenus de plusieurs décennies qui sont imposés en une seule fois. La déduction vaudoise était d'un tiers, elle sera désormais d'un cinquième. Là encore, il s'agit pour le fisc vaudois de suivre la pratique des autres cantons.

Ainsi, si les baisses ponctuelles d'impôts décidées en lien avec le budget 2022 sont justifiées, elles restent excessivement modestes et ne changeront rien au classement déplorable de notre Canton en matière de fiscalité des personnes physiques. Après la réforme, imposée par l'étranger, de la fiscalité des personnes morales, il est grand temps que l'Etat de Vaud allège la charge pesant sur ses contribuables qui ont permis, malgré une hausse constante de ses dépenses, de transformer ses dettes en généreuses réserves que le successeur de M. Broulis n'aura peut-être pas le même talent à dissimuler.

Olivier Klunge

Votations fédérales du 28 novembre 2021

- | | |
|--|------------|
| • Initiative sur les soins infirmiers
(voir l'article d'Olivier Delacrétaz dans le numéro 2187 du 5 novembre 2021) | NON |
| • Initiative sur la justice
(voir l'article de J.-F. Cavin dans le numéro 2186 du 22 octobre 2021) | OUI |
| • Loi COVID-19 (modification du 19 mars 2021)
(voir l'article de Félicien Monnier dans le numéro 2186 du 22 octobre 2021) | NON |

L'Occident face à la Chine, une question de posture

La Révolution culturelle chinoise, qui se rattache aux dix dernières années de la présidence de Mao Zedong, eut pour objectif l'abolition des quatre vieilles – les «vieilles idées», la «vieille culture», les «vieilles coutumes» et les «vieilles habitudes». Les gardes rouges veillaient à ce que la Révolution fasse table rase du passé, afin de permettre l'avènement radical d'un état communiste chinois.

A l'inverse, le président actuel de la Chine populaire, Xi Jinping, vise à célébrer le passé afin de réveiller ce qui relèverait de «l'ADN chinois». Ceci non sans scrupules à l'égard d'une certaine réécriture de l'histoire. Il le fait en renouant avec le culte de la personnalité de Mao Zedong, et en voulant rétablir la grandeur de l'empire chinois d'autrefois, qui peut être symbolisé par le règne de l'empereur Qianlong (1735-1796) – quatrième empereur de la dernière dynastie Qing.

Les campagnes militaires sous l'empereur Qianlong portèrent la grandeur du territoire chinois à son paroxysme. Taïwan est alors sous occupation chinoise depuis 1683, la Chine renforce son emprise sur le Tibet en 1750 et les «Nouveaux Territoires», *Xinjiang* en chinois, sont intégrés à l'empire en 1757. Sans oublier la Mongolie extérieure et des terres appartenant de nos jours à la Russie qui composèrent également les territoires de l'empire à cette époque. Ces annexions, mais aussi l'histoire chinoise

en général, furent rythmées de purges à grande échelle, de disparitions, et de conspirations politiques dans l'optique d'accaparer le pouvoir. Une culture de la répression qui n'a jamais réellement disparu.

Le regard plein de méfiance et souvent de mépris que nous ressentons envers la politique chinoise d'aujourd'hui n'est pas neuf. Un épisode important dans la constitution de ce regard date de la fin du XVIII^e siècle, lorsque l'ambassade anglaise menée par Lord Macartney en Chine s'avéra être un échec diplomatique cuisant. Cet événement fut par la suite interprété comme la confrontation entre deux empires qui se considéraient comme porteurs de valeurs universelles, mais incompatibles. L'empire britannique se comprenait comme le digne représentant des Lumières, s'adressant d'égal à égal à son homologue chinois selon la tradition diplomatique européenne. L'empire chinois se comprenait, quant à lui, comme le centre d'une cosmologie globale où le roi d'Angleterre tenait une place inférieure. De cette manière, l'empereur Qianlong exigea que Lord Macartney, à l'occasion de sa réception à la résidence impériale, se plie à l'usage chinois de toucher trois fois la terre de son front en signe de respect et d'allégeance au nom de son roi. Celui-ci refusa de manière catégorique.

Ce cafouillage diplomatique eut sa part de responsabilité dans le déclenchement

des guerres de l'Opium, la Chine étant alors appréhendée comme une terre à ouvrir de force au commerce occidental, faute de coopération de la part de son empereur.

D'une certaine manière, la politique de Xi Jinping et les réactions occidentales sont révélatrices du fait que nos conceptions n'ont pas tellement évolué depuis. Tant le gouvernement chinois que le monde occidental campent sur leurs positions dans une posture de défiance. Lorsqu'Amnesty International dénonce le 8 novembre 2021 la détention de la journaliste Zhang Zhan¹, elle le fait de manière à n'être audible que du public occidental. Le postulat que cette journaliste doit être libérée sans délai et sans condition car elle a «exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression»² ne prend aucunement en compte que la Chine, comme d'autres pays d'ailleurs, n'aborde pas les questions sociales et sociétales sous l'angle des «droits de l'homme». Ne pas comprendre cette différence de point de vue serait en ce sens analogue à l'ignorance occidentale de la cosmologie chinoise, celle qui sous-tendait la diplomatie tributaire impériale et justifiait la triple prosternation des émissaires étrangers devant l'empereur (le geste du *kowtow*).

Que faire dans un tel cas? En gros, deux possibilités s'offrent à nous, celle de rester butés à vouloir dialoguer uniquement dans les termes du système occidental,

et celle de viser à développer un langage commun entre nos deux «empires de la pensée». Des tisseurs de compréhension mutuelle existent, comme un Jean-François Billeter ou un François Cheng en littérature. En politique, le risque d'être catalogué d'agent d'influence chinois est néanmoins très grand.

Valoriser une meilleure entente en vaudrait néanmoins la chandelle. On évoque de plus en plus régulièrement les risques d'une nouvelle guerre mondiale en réponse à la question de Taïwan, avec un quasi-fatalisme dérangeant. Les risques d'un désastre, possiblement nucléaire, sont certes trop grands pour que les acteurs occidentaux ne fassent pas l'effort de quitter leur piédestal moralisateur pour s'intéresser aux différences – et aux proximités – d'avec la civilisation chinoise. Justifié par le fait que nous n'avons prise que sur notre propre posture.

Camille Monnier

¹ Cette journaliste aurait divulgué des informations compromettantes sur la situation à Wuhan en février 2020 relatives au Covid-19. Son état est aujourd'hui critique suite à une grève de la faim datant de juin 2020, entrecoupée par une alimentation forcée.

² «Une journaliste militante de Wuhan risque de mourir en prison», Amnesty International Suisse, consulté le 10 novembre 2021, <https://www.amnesty.ch/fr/pays/asie-pacifique/chine/docs/2021/une-journaliste-militante-de-wuhan-risque-de-mourir-en-prison>.

Traces d'humanité (3)

Les maréchaux soviétiques victorieux

Selon Lopez et Otkhmezuri, **Gueorgui Joukov** est l'homme qui a vaincu Hitler. Dans la Russie de Poutine, il jouit encore d'une grande popularité. De souche paysanne par sa mère et ouvrier par son père, il a un physique de taureau, le torse robuste, les bras énormes. Il n'a suivi que quatre ans d'école élémentaire. Son épouse Alexandra, ex-institutrice, l'aide à parfaire son russe écrit. Staline lui-même, après lui avoir dicté des ordres, corrige ses fautes d'orthographe et de ponctuation. Géorgien, Staline maîtrisait pourtant bien le russe, faisant office de correcteur pour le journal du Parti. (Remarquons en passant qu'à la page 348 de *L'idéologie et l'utopie*, le philosophe Paul Ricoeur dit que *Staline a eu raison contre les marxistes qui affirmaient que même la grammaire a une structure de classe: il soutenait que la langue appartient à la nation tout entière*. Staline défendait donc la grammaire et l'orthographe correctes pour tous...) Autodidacte, Joukov lit énormément et maîtrise l'histoire, la théorie et la pratique

militaires. Brutal, volontaire, perfectionniste, il ne fume ni ne boit; sa tenue est toujours impeccable. Il utilise parfois des méthodes stalinienne de commandement et ne se soucie pas des pertes humaines. Il peut cependant avoir peur ou pleurer. Il a toujours sur lui un revolver chargé. Il n'était pas à l'abri d'une purge. Le 1^{er} juin 1939, il est convoqué à Moscou. Il croit son heure venue. On lui dit de préparer une valise pour un long voyage... Ces mots sibyllins signifient que Vorochilov, adjoint de Staline, lui confie une mission en Mongolie. En 1941, après la chute de Minsk, Staline explose et insulte Joukov qui quitte le bureau du tyran en sanglotant. Molotov le ramène cinq minutes plus tard. Le dur s'est calmé mais ses yeux sont baignés de larmes. Joukov est le premier chef soviétique à défaire la Wehrmacht, à 40 km de Moscou. Il a ressuscité l'Armée rouge face à des généraux de la qualité de Guderian, Manstein ou Model. Il organise en 1944 l'opération Bagration, revanche de Barbarossa. Il est le premier arrivé au Reichstag. Le 24 juin 1945, sur la place Rouge, monté sur son cheval blanc Koumir, il reçoit la parade de la victoire. Il lit un discours près du mausolée de Lénine. Staline ne dit pas un mot.

Ivan Koniev est l'autre taureau de l'Armée rouge, le rival de Joukov. Staline s'entend à envenimer la tension entre ces deux subordonnés-là, à rabaisser l'un pour élever l'autre. Koniev est le premier général russe à faire reculer une prestigieuse division allemande (la 7^e Panzer) et à lui infliger de lourdes pertes. La presse en fait un héros. Satisfait mais méfiant devant un subordonné couvert de gloire, Staline téléphone à David Ortenberg, rédacteur en chef de

l'Etoile rouge, journal de l'armée: *Ça suffit avec Koniev!*

Koniev maîtrise aussi l'art opératif; il commande de l'avant, à l'allemande. Son caractère est explosif, mais il se refroidit vite. L'homme est sûr de lui et très jaloux. Staline l'utilise pour remettre en place Joukov qui devient encombrant. Le 20 février 1944, il élève Koniev au rang de maréchal et demande à Joukov de remettre lui-même au récipiendaire les épaulettes envoyées par avion. Les deux maréchaux sont brouillés à mort.

En avril 1945, après avoir opéré sa jonction avec les forces américaines à Berlin, Koniev invite par courtoisie son homologue Omar Bradley. On conseille à Bradley de se bourrer de matières grasses pour relever un défi à la vodka et sauver l'honneur des Etats-Unis. Koniev, atteint d'un ulcère, se contente d'un verre de vin blanc.

Rodion Malinowski a servi dans la Légion russe, unité offerte en renfort par le tsar Nicolas II à son allié français, plus tard incorporée dans le régiment d'infanterie coloniale du Maroc, le plus décoré de l'armée française. Il

y a accumulé une grande expérience des combats. C'est un officier qui sait se faire obéir sans insulter, humilier ou battre ses subordonnés. Il dispose d'une certaine culture militaire et parle français. De 1936 à 1938, il fait la Guerre d'Espagne. *Il coronel Malino* apprend l'espagnol et parvient à collaborer avec des officiers quelque peu ombrageux. En mars 1943, il prend le commandement du Front Sud-Ouest. Il a 45 ans et fait la connaissance d'une Ukrainienne de 28 ans, bibliothécaire dans Leningrad assiégée où elle perd son mari et sa belle-famille. Evacuée à Grozny, elle s'engage comme éclaireur, détectant et dénombant des concentrations de panzers. Malinowski la décore pour acte de courage et en tombe amoureux. Il la fait nommer à son état-major, l'épouse après la guerre. Elevé au grade de maréchal en septembre 1944, il fait du bon travail en Roumanie et en Hongrie avec Tolboukhine, son rival et complice. Il est le premier maréchal soviétique à donner en octobre 1944 un ordre interdisant de voler, violer ou tuer des civils.

Jacques Perrin

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

Programme des Entretiens du mercredi

Le programme des Entretiens du mercredi continue.
Nous nous réjouissons de vous y retrouver!

Prochains rendez-vous:

24 novembre: «L'abolition de l'homme» de C.S. Lewis,
avec David Verdan

1^{er} décembre: **La théorie des jeux : actualité et limites,**
avec Philippe Chabloz et Alain Mermoud

Place du Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne, à 20h.
www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Cloud de la Confédération

À la fin du mois de juin, la Confédération annonçait qu'elle attribuerait un contrat informatique chiffré à 110 millions de francs à des entreprises américaines et chinoises. Il s'agit plus précisément de l'hébergement de données et d'applications dans des nuages publics¹. Un nuage public est une infrastructure informatique constituée de nombreux ordinateurs regroupés dans ce que l'on nomme des fermes de serveurs. Ces dernières sont reliées à internet et sont par conséquent accessibles de partout.

Ces infrastructures sont complexes à gérer. Il faut en garantir la disponibilité permanente. Cela signifie qu'elles ne doivent jamais tomber en panne. Si l'une des machines qui la constitue défaille, alors une autre doit pouvoir prendre le relais immédiatement. En outre, un service d'informatique en nuage doit garantir que les données qu'on lui confie ne seront jamais ni perdues ni corrompues.

On appelle cela la garantie d'intégrité des données. L'application de ce principe implique leur copie permanente vers d'autres parties du cloud géographiquement éloignées. En cas de catastrophe à un emplacement, il ne faudrait pas que les originaux et les copies de sauvegarde soient détruites en même temps. Enfin, on s'attend à ce qu'un fournisseur de nuage public fournisse un haut degré de sécurité d'accès aux données et offre les meilleures garanties possibles contre le piratage informatique.

À l'aune des trois principes expliqués ci-dessus – disponibilité, intégrité et confidentialité des données – on déduira que gérer une infrastructure informatique capable d'héberger des données et des applications accessibles depuis internet est une affaire complexe qui exige un haut degré de maîtrise technique. Dès lors, on comprendra que de nombreuses entreprises délèguent cette tâche à des fournisseurs externes.

Parmi ces derniers, les américains Microsoft, IBM, Oracle et Amazon sont des leaders mondiaux incontestables du domaine. Dès que l'on va sur internet, il est à peu près certain que l'on accède à du contenu stocké dans l'une de leurs infrastructures, bien que cela ne soit pas de manière directe. Cela peut être un site internet entier, ou seulement une base de données, des images, etc... Tous les quatre ont été sélectionnés par la Confédération, avec en plus le chinois Alibaba, dont les offres sont, semble-t-il, très attractives. À noter que Google a été écarté. Le géant du web a déposé un recours auprès du Tribunal administratif fédéral contre l'attribution du marché.

La presse suisse a vivement réagi à la nouvelle, condamnant la mise à l'écart de tout candidat suisse ou même européen. De manière générale, c'est la question de la souveraineté numérique de la Suisse qui est posée. La Confédération ne devrait-elle pas maîtriser elle-même les technologies nécessaires à la numérisation de son administration? Quelles données seront hébergées par ces entreprises étrangères? À quelle législation seront-elles soumises?

Pour répondre à ces questions, il est intéressant de se pencher sur un document publié en décembre 2020 intitulé «Stratégie d'informatique en nuage de l'administration fédérale». Il en ressort notamment que la Confédération désire se délester d'une partie de la tâche d'entretenir des infrastructures cloud. Mais il n'est pas question de délaisser complètement cette capacité. Au contraire, le réseau de centres de calcul de la Confédération doit être entretenu et développé. Comme nous le comprenons, ce dernier est cependant jugé insuffisant pour couvrir tous ses futurs besoins en matière d'informatique en nuage.

Par rapport à la question de la mise à l'écart des entreprises suisses, Infomaniak, un fournisseur genevois

de services web, a vivement critiqué le choix de la Confédération dans un billet de blog². L'entreprise assure que l'appel d'offre était déséquilibré et délibérément orienté de sorte à favoriser les entreprises américaines. Par exemple, il exigeait que les fournisseurs disposent de centres de données sur au moins trois continents. Mais là n'est pas à nos yeux le cœur du problème. En effet, l'entreprise genevoise ne proposait pas publiquement les services d'informatique en nuage demandés par l'appel d'offre³.

De fait, la Confédération ne recherchait pas des partenaires avec qui développer un nuage public, mais des entreprises capables de fournir tout de suite les services exigés. Et force est de constater qu'aucune entreprise suisse n'en est actuellement capable. Autrement dit, les 110 millions en jeu ne sont pas conçus comme un soutien à l'industrie suisse pour le développement de l'informatique en nuage, mais une somme devant servir à couvrir les frais d'utilisation de services complètement fonctionnels.

Il n'en reste pas moins que l'hébergement de données étatiques par des services américains et chinois paraît problématique. Le document de la Confédération mentionné ci-dessus précise tout de même qu'à l'avenir «les applications et des données présentant un besoin de protection élevé devront être exploitées ou traitées sur des infrastructures ou plates-formes situées dans les centres de calcul de l'administration fédérale⁴». Des documents classifiés confidentiels ou secrets ne pourront pas être envoyés dans un nuage public. Restent les documents internes et non classifiés. On peut ajouter que les entreprises sélectionnées, à l'exception d'Alibaba, disposeront bientôt de centres de données en Suisse.

En résumé, le pragmatisme semble avoir guidé les choix de la

Confédération. Désireuse de moderniser rapidement et efficacement son administration, selon ses propres mots, elle s'est logiquement tournée vers des prestataires reconnus mondialement. D'un côté, on peut déplorer qu'elle n'ait pas profité de l'occasion pour soutenir l'industrie suisse de l'informatique. De l'autre, nous comprenons que là n'était pas son objectif, du moins dans le cadre de cet appel d'offre.

Les médias ont écrit de manière excessive, à nos yeux, que la Confédération mettait complètement de côté l'idée d'un «cloud suisse». D'après le document plusieurs fois évoqué, ce n'est pas exact. Une feuille de route mentionne clairement qu'une étude de faisabilité d'un «Swiss Cloud» doit rendre ses résultats à la fin de cette année⁵.

Dans tous les cas, l'affaire est compliquée et à suivre de près. On ne sait pas à l'heure actuelle avec précision quelles données la Confédération confiera aux entreprises américaines. Il est donc difficile de se prononcer sur les conséquences juridiques de ses choix. Renforcer la souveraineté numérique de la Suisse est à considérer comme un projet à part entière. La meilleure manière d'y parvenir pourrait faire l'objet d'une nouvelle discussion.

Jean-François Pasche

¹ Cela se dit *public cloud* dans le jargon informatique international.

² «La Suisse renonce à la notion de souveraineté numérique et cède aux entreprises américaines et chinoises», 12 juillet 2021, <https://news.infomaniak.com/souverainete-numerique-de-la-suisse/>.

³ Cela a depuis changé, Infomaniak étendant très régulièrement son offre.

⁴ «Stratégie d'informatique en nuage de l'administration fédérale», Unité de pilotage informatique de la Confédération, 11 décembre 2020, p. 8.

⁵ *Ibid.* p. 14.

Fermer les yeux et éteindre la lumière

Une centrale nucléaire saute au Japon, les plombs pètent ailleurs, c'est l'effet papillon, s'il en reste.

Pourtant, l'analogie a suffisamment de fois été citée: une centrale nucléaire pour l'énergie, c'est comme l'avion pour le transport: un accident impressionnant, mais sa rareté fait d'eux le moyen le plus sûr d'atteindre son objectif.

Son objectif: le Conseil fédéral n'en démord pas, sortir du nucléaire en 2035, parce que c'est dangereux, c'est sale et ça produit des déchets.

L'énergie, quand il s'agit de plus grandes responsabilités que le biberonnage, c'est un difficile travail de soupèsément des risques et des bénéfices.

Pour les énergies renouvelables, parlons-en:

– L'éolien, énergie renouvelable, très bien. Ça tue des oiseaux, dit-on, c'est rigolo de le dire à un écolo pour qu'il fonde en larmes, mais douze oiseaux par an par engin en moyenne, on est loin de l'extinction de masse.

La beauté est subjective pour certains, mais la mocheté d'une éolienne est une vérité objective. La violence

infligée à un paysage par ces géants de béton est sans conteste écœurante. Sa rentabilité devrait être à la mesure de son gigantisme. Le problème, c'est qu'une éolienne ça tourne quand il y a du vent, ça produit huit fois moins d'énergie quand il y a deux fois moins de vent ($P_{vent} = 1/2 \rho \cdot A \cdot V^3$), et ça ne produit rien quand les régimes anticycloniques ne donnent pas de vent, et ce, dans l'Europe entière¹. En termes de matériaux de construction, on frise la catastrophe écologique: il faut se dépêcher de demander 600 tonnes de béton à Holcim pour ses fondations, des métaux rares, des centaines de kilos de cuivre... C'est à penser que le bilan humain, quand il est catastrophique dans une mine à ciel ouvert chilienne, importe moins que le bilan carbone ici.

– Le solaire, énergie photovoltaïque, énergie renouvelable, très bien.

Pour satisfaire nos besoins énergétiques, 10% de la surface de la Suisse entière doit être recouverte de panneaux photovoltaïques (le canton de Berne, cité pour se représenter la surface, pas comme proposition sacrificielle). Sans compter l'intermittence: le stockage l'été d'une telle quantité

d'énergie pour en bénéficier l'hiver est hors de nos moyens.

Oui, d'autres solutions existent: biomasse, centrales thermiques et énergie solaire thermique pour les renouvelables; ajoutons les progrès dans l'isolation des bâtiments. C'est une bien meilleure rentabilité que les deux exemples précités. Couplés au nucléaire, ils peuvent faire la paire avec une stratégie écologique suisse rentable, responsable et réaliste.

Les choix dictés par Berne, avec la complicité du peuple suisse il est vrai, vont mener à des pénuries d'électricité dans toute la Suisse². Le nucléaire représentait 41% de notre électricité en 2011, dix ans plus tard il ne fournit que 20% de notre consommation. En attendant, notre pays s'est rué sur le gaz naturel, une énergie fossile, mais au nom si sympathique...

Nous sommes aussi devenus les complices de la scandaleuse campagne énergétique allemande sous Angela Merkel. Ce pays voisin, qui a fermé ses centrales après Fukushima et en a ouvert d'autres, au charbon, pour pallier son manque en électricité, nous fournit le surplus en hiver quand

l'hydraulique ne suffit pas. Il n'est plus en mesure (ou en volonté) de le faire, de même pour la France, notre deuxième exportateur.

Ces dangers, c'est-à-dire la difficulté de remplacer l'énergie nucléaire par du renouvelable et le risque de dépendance étrangère, le Conseil fédéral les avait anticipés à juste titre avant la votation du 27 novembre 2016 sur une sortie abrupte du nucléaire. Cela ne l'a pas empêché, le 21 mai 2017, de ressortir sa tête en proposant l'interdiction de construction de nouvelles centrales, avec cette fois-ci l'aval du peuple. Force est de constater que la vague verte transportée à nous son lot d'insalubrités: écologie ici au détriment d'humanité là-bas, acheter là-bas au détriment de produire ici. L'écologie est peut-être finalement un sujet de droite: l'étude de son rendement et de sa rentabilité devrait importer davantage qu'une sensibilité à fleur de peau.

Sébastien Mercier

¹ <https://youtu.be/R4UG3Akorro>

² *Le Temps*, 20 octobre 2021, «Ces écueils qui peuvent mener au black-out».

Les Italiens devenus Vaudois

L'immigration italienne a connu deux pics dans l'histoire récente: avant la Première guerre mondiale et durant les années soixante du siècle passé. Ces périodes correspondent à des phases de grande prospérité de notre économie; la première à la «belle époque», où l'on construisait des hôtels, traçait des chemins de fer, creusait des tunnels (chez nous, celui du Mont-d'Or entre 1910 et 1915); la seconde au cœur des «trente glorieuses», avec l'explosion des investissements dans le bâtiment et les autoroutes. Il fallait de la main-d'œuvre en masse, et les Italiens, sans travail chez eux, sont des bâtisseurs-nés.

Sous le titre *Losanna, Svizzera*, le Musée historique de Lausanne présente jusqu'au 9 janvier 2022 une exposition fort intéressante sur la venue et la présence des Péninsulaires dans le chef-lieu et dans le Canton. Elle décrit et documente la dureté des conditions d'arrivée, avec une visite médicale humiliante et un logement souvent rudimentaire; elle détaille certains travaux accomplis par ces ouvriers; elle cite les réseaux et institutions où les immigrés pouvaient se retrouver; elle mentionne la percée de certains d'entre eux devenus entrepreneurs; elle fait une jolie place au succès de l'*italianità* sous nos cieux, avec la pizza, la Vespa, la grande période du cinéma des studios de Cinecittà. Elle se complait toutefois à commenter et à illustrer la face sombre d'une transhumance de pauvres gens que les Suisses allaient exploiter; bien entendu, elle donne une place d'honneur à la fameuse citation de Max Frisch: *Un petit peuple souverain se sent en danger: on avait appelé des bras, et voici qu'arrivent des hommes.*

Cependant, l'exposition est complétée par l'édition d'un opuscule présentant les témoignages d'une vingtaine d'immigrés et d'immigrés des années 1960; autant de destinées personnelles émouvantes, mais nullement pleurnichardes, empreintes plutôt de la fierté d'avoir su trouver sa place dans un pays qui est devenu celui d'adoption.

Ces récits, dans leur grande majorité, témoignent de la bienveillance de l'accueil des gens d'ici. Les voisins donnent un coup de main, les employeurs sont corrects, la paie n'est certes pas bien élevée, mais on économise quand même. Il nous semble en effet, rassemblant nos souvenirs d'époque, qu'on riait un peu des Italiens, qu'on appelait les «magutes», les «piafs» ou les «macaronis», mais sans hostilité; et s'ils sifflaient les filles à leur passage, cet hommage rituel ne s'accompagnait guère de violences et ne déplaisait pas forcément aux demoiselles. C'est au moment de l'initiative Schwarzenbach, en 1970, qu'un climat de rejet s'est partiellement instauré, surtout dans le monde ouvrier (qui ne chante pas toujours l'*Internationale...*); peut-être parce que les immigrés, gens de qualité, étaient meilleurs que les Suisses sur les chantiers. Le *Courrier des lecteurs* charriait alors des propos malodorants; il nous souvient d'une lettre qui traitait la Péninsule de pays primitif et inculte, quasi barbare; M. Regamey, indigné et amusé tout à la fois, avait remis l'auteur de ces inepties en place: «Barbare, l'Italie? Ô terre de Dante, de Michel-Ange et de Monteverdi...».

Quant au sort que la Suisse réservait aux Italiens, la grande tare reste le statut de saisonnier. Il accordait neuf mois de

séjour laborieux dans notre pays, la «saison» étant donc celle du retour passer au sud des Alpes; et les neuf mois ont même été portés à onze pour finir, c'est-à-dire que le travailleur passait toute l'année ici, sauf de courtes vacances, mais sans avoir le droit de faire venir sa femme et ses enfants. Cette froide et délibérée ignorance des liens familiaux les plus intimes a été combattue, sans succès, par diverses associations; c'est l'honneur du Centre Patronal d'avoir été la seule organisation d'employeurs à condamner ce régime, auquel la libre circulation des personnes avec l'UE a heureusement mis fin.

Malgré les difficultés, nos Italiens ont travaillé, gagné de quoi vivre souvent mieux que dans leur province d'origine et de quoi y édifier une maison pour leurs vacances et leurs vieux jours (mais neuf fois sur dix ils resteront ici), progressé dans leur carrière, élevé une famille dont les enfants ne songent pas à quitter notre terre. La première génération a su s'adapter, la seconde est des nôtres. Déjà les immigrés de la «belle époque» ont su s'intégrer avec bonheur, les Alvazzi, les Ferrari, les Fossati. M. Dino Venezia, qui a notamment présidé le Centre Patronal et la Fédération patronale vaudoise, et vice-présidé l'USAM, aime à dire qu'il ne sait que deux mots d'italien: son nom et son prénom. Et salut aussi aux Chiaradia, aux Puricelli, aux Tosetti! Quant à M. Alberto Mocchi, né à Milan, il est non seulement président des Verts vaudois, mais aussi syndic de Daillens, village d'origine de Gilles qui y voit une garantie d'authenticité vaudoise:

*Les Vaudois – j'en suis un «de sorte»,
Comme on dit, étant de Daillens...*

Comment expliquer une intégration si réussie, qui n'exclut pas le maintien de liens affectifs avec le pays d'origine? Ce n'est pas l'effet d'une politique raisonnée d'assimilation; bien au contraire, le statut de saisonnier avait tout pour favoriser un certain communautarisme; et les lieux de rencontre entre Italiens ne manquaient pas: la *Casa d'Italia* où les jeunes allaient danser et trouvaient parfois leur futur conjoint, les *Colonie libere* gauchisantes, les paroisses avec la *Mission catholique italienne*, le *Liceo Pareto*, des sociétés musicales et sportives, même un Vélo-club... Nous verrions peut-être les motifs principaux de cette intégration exemplaire dans deux causes associatives et dans deux raisons profondes. Du côté associatif, les patrons de la construction ont favorisé l'adhésion de la main-d'œuvre étrangère aux syndicats suisses, pour éviter l'émergence de groupements plus ou moins révolutionnaires enclins à la grève; la FOBB de l'époque a probablement été un des creusets de l'assimilation. Quant aux loisirs sportifs, les Italiens sont, comme on sait, des mordus du *calcio*; leur venue sur les terrains de football et sur les talus avoisinants a sans doute compté. Plus fondamentalement, pensons aux qualités personnelles des migrants; ce sont des jeunes gens courageux, quittant le cocon de la famille et du village; actifs, venant ici pour travailler; talentueux, comme le sont en général les Transalpins; et d'un tempérament assez souple et intuitif, vertus de leur peuple, pour s'adapter intelligemment aux conditions d'une nouvelle vie. Enfin, s'agissant du pays qui les recevait, si notre hospitalité a été dans l'ensemble bonhomme, mais sans excès de générosité, notre terre est douce et accueillante; elle sourit au nouveau-venu.

Jean-François Cavin

Le plus petit dénominateur commun entre l'artiste et soi

Cet automne le musée Jenisch à Vevey présente comme à son habitude deux expositions formidables, en parallèle d'un accrochage brillant des collections permanentes et d'une grande salle dédiée au peintre Kokoschka. C'est fou tout ce qu'on peut trouver dans un petit musée quand il est grand par l'ambition.

La peinture, surtout à l'huile, est quelque chose de mystérieux, chimique, on ne peut, sans en avoir fait l'apprentissage, estimer s'il est difficile ou pas au peintre de rendre tel effet. Le coup de crayon en revanche est immédiatement accessible. Dans nos cahiers d'écoliers, chacun, même sans talent, a noirci des marges et hachuré des surfaces.

La hachure est le plus petit dénominateur commun entre nous et n'importe quel artiste.

L'expérience sensitive auquel nous convie le musée avec son exposition XXL – Le dessin en grand, c'est d'expérimenter la hachure à taille véritablement humaine, et cela a quelque chose d'émouvant.

Je m'explique: quand un dessin est beau mais très petit par sa taille, on admire le soin, on admire la délicatesse minutieuse dont on ne serait pas capable. Mais quand un dessin est immense, alors on se rend compte physiquement qu'un visage, qu'un paysage, qu'un cheval, n'est finalement qu'une succession de hachures au crayon sur

des centimètres carrés qu'on aurait pu appliquer soi-même. C'est simple et concret. Le geste de l'artiste sur les très grands formats montrés en ce moment à Vevey est plus immédiatement intime qu'il ne l'a jamais été, il nous parle aux tripes. Nous voyons dans ces grands dessins un art à portée de hachure qui a quelque chose de bouleversant. Cette expérience seule vaut le détour, les artistes individuellement aussi.

La deuxième exposition est dédiée à l'œuvre gravée de l'artiste américain formé dans l'Allemagne du Bauhaus, dans les années 1920, Lyonel Feininger (1871-1956). Il est bien connu pour ses vues de ville qui frôlent l'abstraction, proches – et ce n'est pas un hasard – d'une Metropolis fantasmée comme celle de Fritz Lang qui date de 1927. Feininger est surprenant dans des vues de mer qui allient une naïveté certaine à la pureté du trait. On le découvre aussi ondoyant et joyeusement caricatural dans ses personnages qui filent joyeusement, presque comme des créatures de Moebius. Il est enfin très touchant dans un jeu entier de petits personnages sculptés en bois et peints qu'il a réalisés pour ses enfants.

Cette deuxième exposition que l'on doit au Cabinet cantonal des estampes dure jusqu'au 9 janvier, la première jusqu'au 27 février, elles sont toutes deux à voir absolument.

Yves Guignard



Manchots inégaux

«Les manchots empereurs paradent à nouveau.» Ce titre apparu sur un média en ligne a attiré notre attention. La suite de l'article nous apprend qu'«avec l'arrivée du froid, les manchots du zoo de Bâle reprennent le cours de leur promenade matinale, tous les matins à 11 heures. Seuls les dix-neuf manchots royaux sont dans un premier temps concernés. Mais les huit manchots papous pourront eux aussi bientôt les accompagner».

LE COIN DU RONCHON

Une parade de manchots, qui l'eût cru? Après la *street-parade*, voici donc la *banquise-parade*. Une *marche des fiertés*, en quelque sorte, pour les oiseaux qui ne savent pas voler, pour tous les oiseaux différents. «Manchots, mais égaux!» Voilà un beau progrès social qui efface encore davantage la distinction entre l'animal et l'humain – sauf que, cette fois, ce sont les animaux qui se comportent comme des humains et non l'inverse.

La pédagogie moderne y trouve aussi son compte puisque «les manchots sont libres de choisir s'ils veulent participer à la promenade ou pas. De même, ce sont eux qui, dans une large mesure, décident de la durée et de l'étendue de la balade. Les visiteurs sont priés de garder leurs distances et de laisser la priorité aux animaux». Ces parades *respectueuses* permettent donc de remettre le manchot au centre (et le visiteur en cage).

Et pourtant, on réalise que le zoo de Bâle, sous ses airs progressistes, dissimule une vision réactionnaire, antidémocratique et néo-colonialiste. Comment justifier sinon que les manchots papous ne puissent sortir qu'après les manchots royaux? Comment justifier qu'il subsiste encore, au XXI^e siècle, des manchots royaux, voire des manchots empereurs, c'est-à-dire des manchots privilégiés?

Ce qui nous a le plus choqué dans cet article est que le journaliste, en passant du titre au premier paragraphe, ne fait aucune distinction entre la royauté et l'empire, ce qui dénote une confusion tant ornithologique (car les manchots empereurs et les manchots royaux sont deux espèces différentes, *inégaux*) que politique et historique.